

LMD

LICENCE MASTER DOCTORAT

L'EUROPE DES ÉTUDIANTS

**Vous allez bientôt entreprendre des études supérieures.
Celles-ci s'inscrivent, pour la majorité, dans le cadre
du schéma européen : le LMD.**

Les formations universitaires sont désormais organisées en 3 grades. La **licence** (bac + 3), le **master** (bac + 5) et le **doctorat** (bac + 8) sont à la fois des grades et des diplômes nationaux, reconnus dans toutes les universités de l'espace européen. Ce sont aussi des paliers d'insertion professionnelle.

Sont également intégrés dans le LMD :

- les licences professionnelles ;
 - les diplômes universitaires de technologie (DUT) ;
 - les brevets de technicien supérieur (BTS) ;
 - les classes préparatoires aux grandes écoles ;
 - et depuis peu : les études de santé à l'université et les études d'infirmières.
- BTS, DUT et prépas durent 4 semestres et accordent 120 crédits, ce qui autorise, sous certaines conditions, des poursuites d'études.

Les objectifs du LMD

- > Encourager la mobilité étudiante grâce à un système commun de validation : les crédits ECTS (*European Credits Transfer System*) qui sanctionnent le travail fourni par l'étudiant (partiels, stages, mémoires...). Une fois obtenus, ils sont définitivement acquis et transférables dans tous les établissements de l'enseignement supérieur européen.
- > Proposer 3 grades de formation, communs à l'ensemble des pays européens : L, M, D.
- > Favoriser la réussite des étudiants avec des parcours de formation diversifiés et personnalisés.

LICENCE

Premier diplôme du LMD, la licence allie pluridisciplinarité et orientation progressive. Double objectif: la poursuite d'études et l'insertion professionnelle.

> 6 semestres = 180 crédits ECTS

Organisée sur 3 années (ou 6 semestres valant 30 crédits chacun), les licences valident un total de 180 crédits.

> Des unités d'enseignement (UE)

Chaque licence se compose d'un certain nombre de cours organisés en **unités d'enseignement (UE)**.

Chacun correspondant à un nombre déterminé de crédits ECTS. Ils sont composés, à part égale, de cours magistraux et de TD/TP

Une partie des UE sont dites « fondamentales », regroupant les cours incontournables de la discipline.

Les autres sont optionnelles (obligatoires, mais au choix) ou transversales (informatique, langue vivante, méthodologie du travail universitaire, recherche documentaire...). Il existe enfin des UE « libres » (sport, autres langues..., voire un projet culturel ou associatif).

Dans le cadre du plan « réussite en licence », les universités complètent désormais leurs cours par des UE intitulées : « projet professionnel et personnel » (PPP). Sont également prévus : une pré-rentrée (avec remise à niveau), un contrat de réussite (signé en début de cursus), un suivi personnalisé (avec un professeur référent), un stage obligatoire, et des possibilités de passerelles et de réorientation.

> Une orientation progressive

La 1^{re} année (L1) introduit le cursus par un enseignement pluridisciplinaire. Elle est consacrée à l'apprentissage des disciplines de base et à l'acquisition des méthodes de travail propres à l'enseignement supérieur. Les enseignements complémentaires offrent la possibilité d'une réorientation dès la fin du 1^{er} semestre ou à la fin du 2^e. La 2^e année (L2) amorce la spécialisation disciplinaire et affine le projet professionnel. La L2 permet également le passage en licence pro. La 3^e année (L3) est une année de spécialisation qui finalise le projet d'études et termine l'exploration des débouchés professionnels.

La licence professionnelle

La licence professionnelle, dont l'accès est sélectif, se prépare sur 2 semestres, après un diplôme de niveau bac + 2 (120 crédits ECTS) : L2, BTS, BTSA, DUT, DEUST. Conçue pour permettre l'insertion professionnelle dans des domaines très divers, elle comporte 12 à 16 semaines de stage en entreprise. Équivalant à 180 crédits, elle confère le grade de licence.

MASTER

Deuxième diplôme du LMD, le master oriente vers la recherche et l'insertion professionnelle.

> 4 semestres = 120 crédits ECTS

Organisé en 2 années (ou 4 semestres valant 30 crédits chacun), le master valide 120 crédits au total. Il inclut de plus en plus au moins une langue étrangère.

> Inscription

L'inscription en 1^{re} année de master (M1) est ouverte aux titulaires d'une licence dans un domaine de formation jugé compatible. L'admission est soumise à l'appréciation de l'équipe de formation.

L'accès en 2^e année de master (M2) fait l'objet d'une sélection sur dossier et entretien, ou sur concours (pour les master pro), sous condition de mention (pour le master recherche). La mention « bien » en M1 est alors généralement requise.

> Mention et spécialité

Le choix de la mention s'effectue en M1. Son intitulé peut faire référence à une (ou plusieurs) discipline(s) ou à un projet professionnel.

Le choix définitif de la spécialité intervient généralement à l'entrée en M2.

Subdivision de la mention, la spécialité met l'accent sur une spécificité plus pointue que la mention, une compétence ou un secteur professionnel.

> Voie recherche, voie professionnelle, ou master indifférencié

Souvent indéterminé en 1^{re} année, le choix entre l'orientation recherche et professionnelle intervient généralement en 2^e année (au 1^{er}, voire au 2^e semestre). Certains masters restent cependant « indifférenciés » jusqu'au bout.

Le master professionnel comprend un stage en entreprise, tandis que le master recherche exige la rédaction d'un mémoire.

> Grade de master

Un certain nombre de diplômes de niveau bac + 5 se sont vu conférer automatiquement le grade de master : c'est le cas des diplômes d'ingénieur et d'IEP. Il n'en est pas de même pour certains diplômes d'écoles de commerce : l'État leur attribue le grade après avis d'une commission spécialisée.

DOCTORAT

Le doctorat se déroule sur 3 ou 4 ans.

Formation à la recherche, le doctorat réside essentiellement dans un long travail de recherche qui se conclut par la rédaction d'une thèse.

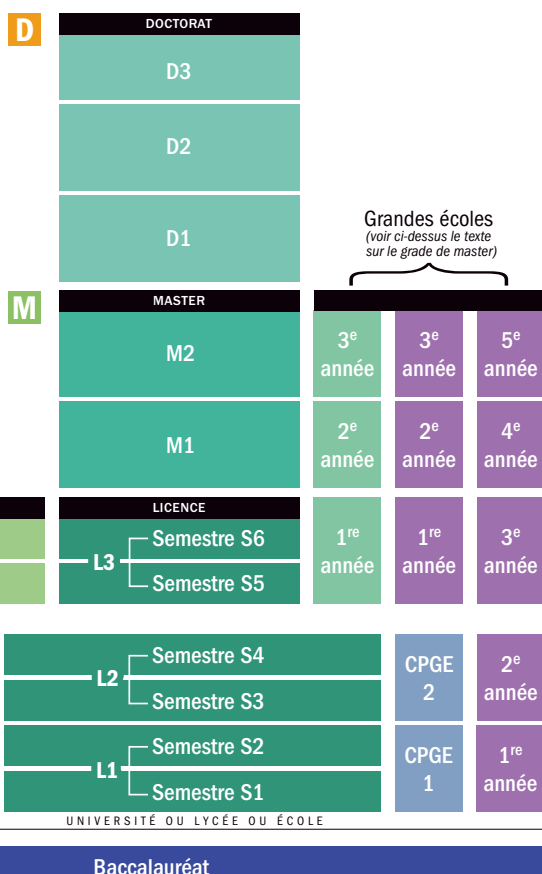
Des cours complémentaires (sous la forme de séminaires notamment) et des modules d'ouverture professionnelle complètent l'ensemble.

Le cas particulier des études de santé

Les études de médecine, dentaire, pharmacie et sage-femme sont réorganisées selon le schéma LMD. L'accès en 2^e année de médecine, de pharmacie, de dentaire ou de sage femme est soumis à 4 concours distincts au terme d'une 1^{re} année commune aux études de santé.

Pour ceux qui échouent, les universités peuvent proposer des passerelles dans certains domaines de licence (biologie, biochimie, psychologie...), ainsi que dans les filières paramédicales. L'offre de réorientation peut différer selon les universités. Les étudiants qui se réorienteront en fin de 1^{er} ou 2^e semestre, après les épreuves de classement, auront la possibilité de refaire une L1-santé à condition d'avoir validé tous leurs crédits.

SCHÉMA DES ÉTUDES SUPÉRIEURES



LE VOCABULAIRE DU LMD

> **DOMAINE.** Les licences et les masters sont organisés en domaines de formation. Ceux-ci recouvrent une ou plusieurs disciplines sous des intitulés variables selon l'université : droit, économie et gestion, sciences humaines et sociales, lettres, langues, arts, sciences et technologies...

> **MENTION.** À l'intérieur d'un domaine de formation, les licences et les masters se déclinent en mentions correspondant aux enseignements fondamentaux monodisciplinaires (mathématiques, informatique, sociologie, histoire...), bidisciplinaires (mathématiques/informatique ; sociologie/démographie...) ou pluridisciplinaires.

> **SPÉCIALITÉ.** Seules les licences de langues étrangères ou de sport comportent une mention assortie d'une spécialité qui précise la (ou les) langue(s) étudiée(s) (anglais, allemand, espagnol, anglais/allemand, anglais/espagnol...), ou le type de pratique sportive visée (éducation et motricité, activités physiques adaptées, entraînement, management du sport...). En master, la spécialité intervient en 2^e année.

> **UNITÉ D'ENSEIGNEMENT (UE).** Une UE peut correspondre à une ou plusieurs matières, quelle qu'en soit la nature (cours disciplinaire, de « méthodologie » ou de « professionnalisation »).

> **PARCOURS.** Les mentions s'individualisent en parcours, majoritairement en L3.

Ceux-ci préparent à la poursuite d'études ou à l'insertion professionnelle.

> **ATTESTATION DESCRIPTIVE.** Annexée aux diplômes de licence, de master, de DUT, de BTS, et aux classes préparatoires, elle liste les compétences et connaissances acquises lors du parcours de formation.

> **VALIDATION.** Un parcours de formation de licence peut être validé par capitalisation (acquisition de toutes les UE, une par une) ou par compensation (acquisition de l'ensemble des UE, si la moyenne des notes obtenues dans une même UE, et entre les UE d'un même semestre, est égale ou supérieure à 10/20).

À l'intérieur d'un cycle de formation (licence, master ou doctorat), la poursuite d'études est de droit pour tout étudiant à qui ne manque que la validation d'un seul semestre.

Vers un espace européen de l'enseignement supérieur encore plus attractif et compétitif

Afin de favoriser la mobilité des étudiants et des professeurs, et d'améliorer la reconnaissance des diplômes, les universités comme les grandes écoles peuvent organiser une formation conjointement avec un établissement étranger. Il s'agit, selon le cas, de diplôme commun, de « doubles diplômes », de « masters conjoints » ou de « cotutelles de thèse ».

DUT, BTS et CPGE

dans le système LMD

Les BTS, les DUT et les classes prépa font partie du système LMD. Ces formations donnent lieu à l'attribution de **120 crédits ECTS**.

■ Le **DUT (diplôme universitaire de technologie)** est organisé en quatre semestres valant 30 crédits chacun. Il se compose d'une **majeure** correspondant au cœur des compétences attendues dans le domaine professionnel visé. Cette majeure est complétée par trois types de modules visant à améliorer l'**insertion professionnelle** immédiatement après l'obtention du DUT, à préparer l'accès à la **licence pro**, à permettre une **poursuite d'études** vers un master, ou encore vers une 3^e année de licence.

■ Pour le **BTS (brevet de technicien supérieur)**, la poursuite d'études vers une autre formation s'effectue sur **dossier de candidature**, dans le cadre d'une **convention** conclue entre le lycée d'origine et l'établissement d'accueil. Cette convention précise, sur la base de l'**attestation descriptive** annexée au diplôme de BTS, le type d'études compatibles auquel peut postuler l'étudiant (licence pro, éventuellement licence généraliste).

■ Pour les prépas, la procédure de poursuite d'études à l'université s'appuie sur des **conventions de coopération pédagogiques** conclues entre un lycée et une (ou des) université(s). Ces conventions permettent, au vu de l'**attestation descriptive** du parcours de l'étudiant, de valider tout ou partie des crédits ECTS.

POUR VOUS AIDER DANS VOS CHOIX

Au lycée

- **Le professeur principal** est votre interlocuteur privilégié tout au long de vos années lycée. Grâce à sa vision d'ensemble de vos résultats scolaires, il vous aidera à faire le point sur vos études actuelles et sur vos projets pour l'après-bac, notamment en classe de 1^{er} avec l'entretien d'orientation.
- **Les différents professeurs** peuvent vous aider à faire le point dans leur discipline et à mieux appréhender la manière dont elle sera traitée dans l'enseignement supérieur.
- **Le professeur documentaliste** met à votre disposition au CDI une documentation et vous aide dans votre recherche.
- **Le conseiller d'orientation-psychologue** vous aide à affiner votre projet. Il examine avec vous les différents enjeux et vous aide à hiérarchiser vos critères de choix.
- **L'orientation active** est un droit offert aux lycéens. Son objectif est de vous permettre d'obtenir une information fournie par les universités sur les contenus et débouchés de leurs filières, et de recueillir un avis personnalisé sur vos projets d'études. C'est un moyen de conforter votre choix ou de le faire évoluer. Votre lycée et le CIO vous indiqueront comment connaître les calendriers et modalités de chacune des universités.

À l'université

- Le plan « **réussite en licence** » renforce l'accueil et l'information des étudiants. Il prévoit aussi un suivi personnalisé.

Dans le **service commun universitaire d'information et d'orientation (SCUIO)** et/ou le **bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP)**, des professionnels spécialisés informent les étudiants tout au long de leur cursus universitaire. Ils peuvent les aider à définir un projet professionnel, leur proposer des stages, les informer sur l'insertion professionnelle des différentes filières et enfin les accompagner dans leur recherche d'emploi.

Pour en savoir plus

- > Le site onisep.fr
- > Le module **Onisep** sur le site www.admission-postbac.fr
- > *Après le bac*, coll. « Dossiers », éd. Onisep, 2009
- > Votre guide régional Onisep *Après le bac* (2009)
- > *Après le bac ES*, coll. « Infosup », éd. Onisep, 2007
- > *Après le bac S*, coll. « Infosup », éd. Onisep, 2008
- > *Après le bac L*, coll. « Infosup », éd. Onisep, 2008
- > *Après le bac STG*, coll. « Infosup », éd. Onisep, 2008
- > *Après le bac STI-STL*, coll. « Infosup », éd. Onisep, 2008



toute l'info sur les métiers
et les formations

ministère de l'éducation nationale | ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche